

Compte rendu de la réunion du Bureau de l'Assemblée des régions d'Europe (Sitges, 2 décembre 1993)

Légende: Ce compte rendu de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) - tenue le 2 décembre 1993 à Sitges, suite à la ratification du Traité de Maastricht par tous les États membres de l'Union européenne - illustre l'activité de l'ARE en vue d'accélérer la mise en place du Comité des régions. À souligner la recherche d'une stratégie commune avec le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et la désignation du candidat de l'ARE pour la présidence du Comité des régions.

Source: Assemblea general ordinària i extraordinària (Sitges - Catalunya, 2 i 3 Desembre de 1993), Compte rendu des décisions. Strasbourg: Assemblée des régions d'Europe, 1993.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_reunion_du_bureau_de_l_assemblee_des_regions_d_europe_sitges_2_decembre_1993-fr-8a87deaa-8587-475b-b960-5bb60f0b5b3b.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Compte rendu de la Réunion du Bureau de l'Assemblée des Régions d'Europe (Sitges, 2-XII-1993)

Le Bureau de l'ARE s'est réuni le 2 décembre 1993 à Sitges - Catalogne, sous la Présidence de M. Jordi Pujol.

Etaient présents:

Premier Vice-Président

- Erwin Teufel: Ministre-président du Land de Bade-Wurtemberg.

Vice-Président Trésorier

- François Lachat: Président du Gouvernement de la République et Canton du Jura.

Vice-Présidents

- Jacques Blanc: Président de la Région Languedoc-Roussillon,
- Antonio Carmelo Aires: Président de la Région d'Alentejo,
- Manuel Chaves: Président de la Région d'Andalousie,
- Thomas Goppel: Ministre de l'Etat Libre de Bavière pour les Affaires fédérales et européennes,
- Keith Griffiths: Délégué européen de l'Assemblée des Comtés du Pays de Galles.

Membres

- José Antonio Ardanza: Président de la Région du Pays Basque,
- Akke Brandenburg-Vogelzang: Membre du Conseil Provincial de Frise,
- Hans Briner: Membre du Grand Conseil du Canton de Bâle-Ville,
- Vannino Chiti: Président de la Région Toscane,
- Wolfgang Clement: Ministre, Chef de la Chancellerie du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie,
- Manuel Fraga: Président de la Région de Galice,
- Andreas Fuchs: Conseiller d'Etat et Chef de la Chancellerie du Sénat du Land de Breme,
- Mike Hancock: "Leader" du Conseil du Comté de Hampshire,
- Huba Paal: Président du Comté de Fejér,
- Tadeusz Piekarczyk: Gouverneur de la Voïvodie de Cracovie,
- Martin Purtscher: Président du Land de Vorarlberg,
- Jean-Pierre Raffarin: Président de la Région Poitou-Charentes,
- J.C. Rodriguez Ibarra: Président de la Région d'Estrémadure,
- Imre Simon: Président du Comté de Békés,
- Michael Simmons: Conseiller, West Yorkshire,
- Jürgen Trittin: Ministre du Land de Basse-Saxe pour les Affaires fédérales et européennes,
- Pirkko Työläjäarvi: Gouverneur de la Province de Turku et Pori,
- Luc Van Den Brande: Président de la Communauté Flammande,
- Lambert Van Nistelrooij: Membre du Conseil Provincial du Brabant Septentrional.

Conseillers:

- Gérard Baloup: Conseiller,
- Jacques Chevrot: Conseiller.

Se sont excusés:

Mmes et MM. les membres Gian Paolo Brizio (Piémont), Fiorella Ghilardotti (Lombardie), Herbert Günther (Hesse), Olivier Guichard (Pays de la Loire), Hans Katschthaler (Salzbourg), Charles Millon (Rhône-Alpes), Joao Bosco Mota Amaral (Açores), Claude Ruey (Vaud), Guy Spitaels (Wallonie).

1. Communication du Président Jordi Pujol

Mise en place du Comité des Régions

Le Président Pujol a rappelé les démarches entreprises depuis la réunion du Bureau de St Andrews (22 octobre 1993) en vue d'aboutir à une mise en place rapide et satisfaisante, pour les Régions, du Comité des

Régions. Le Président a notamment fait état de sa rencontre, le 18 novembre dernier à Bruxelles, avec M. Jean-Luc Dehaene, Premier Ministre belge et Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union européenne. Lors de cet entretien, auquel ont pris part également MM. le Président Jacques Blanc et le Ministre Thomas Goppel, M. Dehaene s'est montré sensible aux arguments développés par l'ARE en faveur de la création de deux organes séparés en 1996, lorsqu'interviendra la prochaine révision du Traité mais a souligné la nécessité d'accepter les conditions présentes en attendant cette date. M. Dehaene a exclu que le Comité des Régions puisse tenir sa réunion inaugurale en décembre 1993, certains Etats membres n'ayant pas encore fait connaître la composition de leur délégation (cas notamment du Portugal où des élections locales auront lieu le 12 décembre prochain).

Le Président Pujol a fait également état de la réponse que le Président de la Commission, M. Jacques Delors, lui a adressé à son courrier du 20 juillet dernier, en ce qui concerne la constitution d'un groupe de travail inter-institutionnel chargé de préparer l'installation du Comité des Régions. Cette réponse est préoccupante car elle souligne la dépendance de fait du Comité des Régions par rapport au Comité Economique et Social.

Institution du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

Le Président Pujol a rappelé l'importance des décisions prises lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du Conseil de l'Europe à Vienne les 8 et 9 octobre dernier et notamment la création d'un Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE). Ce nouvel organe, qui prévoit la création de deux chambres, fait l'objet d'une Résolution Statutaire et d'une Charte, précisant tant la composition que le fonctionnement interne pour lesquels l'ARE a proposé des modifications.

Développement du régionalisme en Europe

Le Président Pujol a rappelé que les progrès enregistrés au niveau européen pour une meilleure reconnaissance de la place et du rôle des Régions n'avaient de sens que s'ils trouvaient leur pendant à l'intérieur de chacun des Etats. Si l'on assiste à un développement du régionalisme dans certains pays, Suède et Italie par exemple, d'autres comme le Royaume Uni semblent connaître, sur ce plan, un recul certain.

Candidat de l'ARE pour la présidence du Comité des Régions

Le Président Pujol a souligné l'intérêt pour l'ARE de pouvoir rapidement désigner un candidat à la Présidence du Comité des Régions, dans la perspective de la réunion inaugurale de ce comité prévue pour le mois de janvier.

Selon le Président Pujol, le candidat devrait avoir les caractéristiques suivantes: être le Président élu d'une Région, avoir une connaissance pratique des relations avec les Institutions communautaires, faire preuve d'un grand engagement personnel, avoir le temps et la disponibilité intellectuelle nécessaires à cette fonction.

Renforcement de l'ARE

Le Président Pujol a souligné la nécessité de renforcer l'ARE afin d'affermir sa position et son rôle par rapport au Comité des Régions et au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux.

2. Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale

Le Bureau a adopté l'ordre du jour de la session ordinaire et extraordinaire ainsi que les modifications apportées dans le déroulement chronologique de ces deux sessions.

3. Comité des Régions

M. Jacques Blanc, Président de la Commission II, a présenté le compte rendu des activités et démarches entreprises pour la mise en place du Comité des Régions (CDR) et en particulier l'élaboration, en coopération avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe, d'un projet de règlement intérieur du futur

Comité.

Le Président Blanc a rappelé que, pour la première réunion du Comité des Régions, qui sera convoquée par le doyen d'âge, le règlement intérieur du Comité Economique et Social s'appliquera. Le Président de la Commission II a souligné pour cette raison la nécessité, une fois le Président élu, que le Comité des Régions adopte, à titre provisoire, son propre règlement intérieur. Conformément à l'article 198 B du Traité de Maastricht, le règlement intérieur du Comité des Régions doit être en effet approuvé par le Conseil des Ministres.

Le Président Blanc a informé les membres du Bureau de la rencontre qu'il aura ce soir avec le Président du CCRE, M. Pasqual Maragall afin d'examiner la possibilité d'une stratégie commune ARE-CCRE ainsi que de la tenue d'une réunion commune Commission II - Membres du Comité des Régions vendredi 3 décembre, à l'issue de l'Assemblée Générale, afin d'aborder ces différents points.

Le Bureau a pris note de la proposition de résolution des Länder autrichiens qui vise à donner aux Régions des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, une place d'observateur au Comité des Régions. Cette proposition de résolution sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Le Président Pujol a, en conclusion, invité les membres du Bureau à intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs pour que les délégations non encore composées le soient dans les plus brefs délais et pour que le Comité des Régions soit très rapidement installé. Le Président Pujol a fait savoir qu'il interviendrait auprès des différentes Institutions de l'Union européenne pour que le Comité des Régions puisse fonctionner dans les meilleures conditions matérielles possibles.

4. Désignation du candidat de l'ARE pour la présidence du Comité des Régions

Le Bureau a pris note des candidatures de MM. Jacques Blanc et Luc van den Brande.

Après que le Secrétaire Général a rappelé les dispositions statutaires applicables en matière de vote et lu la liste des membres du Bureau pouvant y prendre part (1), il a été procédé au vote. M. Gérard Baloup, Conseiller de l'ARE, a été désigné scrutateur.

Les candidats ont obtenu au premier tour:

M. Jacques Blanc: 12 voix
M. Luc van den Brande: 13 voix
Bulletins blancs/ nuls: 2

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise (14), il a été procédé à un deuxième tour qui a abouti aux résultats suivants:

M. Jacques Blanc: 8 voix
M. Luc van den Brande: 16 voix
Bulletins blancs/nuls: 3

Le Bureau a décidé de présenter la candidature de M. Luc van den Brande à la Présidence du Comité des Régions.

(1) MM. Blanc, Goppel, Griffiths, Ardanza, Fraga, Hancock, Mme Brandenburg-Vogelzang, MM. Briner, Chiti, Carmelo Aires, Fuchs, Clement, Piekarz, Rodriguez-Ibarra, Simmons, Paal, Raffarin, Simon, Purtscher, Trittin, van Nistelrooij, Mme Työläjärvi, MM. van den Brande, Chaves, Lachat, Teufel et Pujol.